

**!!! Demande à formuler AVANT le 5 avril !!!**

**Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence pour formation syndicale**

NOM ..... Prénom .....  
Grade et fonction .....  
Établissement .....

à Mme la rectrice  
s/c de M. ou Mme ..... ,  
Proviseur·e ou Principal·e de.....

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 5 mai 2022** pour participer à un stage de formation.

Cette journée se déroulera à **la Bourse du travail de Grenoble**. Elle est organisée par le SNES-FSU Isère sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J .O.R.F. du 6 Janvier 2000).

À ..... le .....  
Signature

**Coupon réponse à envoyer au snes-FSU**

Nom : ..... Prénom : .....  
Etablissement : ..... Tel : .....

Je m'inscris au stage syndical du 5 mai 2022.

A renvoyer par courrier à Snes 38 32 bd de l'Europe 38100 Grenoble ou **par mail à [s2.38@grenoble.snes.edu](mailto:s2.38@grenoble.snes.edu)**



**Stage syndical  
Education prioritaire**

**Stage syndical**

**Jeudi 5 mai  
de 9h à 17h  
Bourse du Travail  
À Grenoble**



**Au programme :**

- **Historique de l'éducation prioritaire.**
- **Réflexions sur les enjeux et l'avenir de l'éduc prio.**

**Ouvert à toutes et tous syndiqué·s ou non**



**SNES Isère**  
Bourse du travail  
32 avenue de l'Europe – 38100 Grenoble

**04 76 23 14 18**  
**[S2.38@grenoble.snes.edu](mailto:S2.38@grenoble.snes.edu)**

## Le Stage syndical : un droit pour chacun !

Chaque agent dispose d'un capital de 12 jours par an pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

**L'absence est de droit à condition de formuler la demande 1 mois avant la date du stage. (cf modèle p. 4)**

Le délai passé, il est toujours possible d'en faire la demande. Elle peut être acceptée, éventuellement avec rattrapage des heures.

En cas de question ou de problème, n'hésitez pas à contacter le ou la correspondant·e SNES de l'établissement ou la section départementale.

## Au programme

1. Historique et état des lieux de l'éducation prioritaire.
2. Quels enjeux et quels moyens ?
3. Quel projets et quelles actions ?



## Comment participer ?

**1. Demander l'autorisation d'absence auprès du ou de la chef·fe d'établissement en complétant le modèle ci-dessous avant le mardi 5 avril 2022.**

Il n'est pas nécessaire de fournir une convocation. Une non-réponse de l'administration vaut accord. Si vous n'avez pas de nouvelles de votre demande, c'est donc que tout est bon !

2. S'inscrire auprès de la section départementale en envoyant un mail précisant Nom, Prénom, Établissement, Téléphone : **s2.38@grenoble.snes.edu**

3. Le jour du stage, on vous remettra une attestation de présence au cas où votre chef·fe d'établissement la demanderait.

Enseigner

Un métier  
qui s'apprend !